

LA VILLE DE PARIS RECRUTE

20 Agent·es de Fourrière Automobile

(concours de Préposé de la Ville de Paris)

Inscriptions au concours du 2 juin au 10 juillet 2020 inclus

La politique de la Ville de Paris en matière de déplacements et de stationnement est mise en œuvre par la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Celle-ci gère à cet effet les 6 préfourrières (parcs accueillant les véhicules pendant 3 jours après leur enlèvement pour stationnement gênant ou dangereux) et les 3 fourrières (parcs accueillant les véhicules après 3 jours).

Vous travaillerez sur un de ces parcs ou au sein d'une équipe volante et réaliserez les missions suivantes :

- **accueil des usager·ères et restitution administrative des véhicules**
- **encaissement des frais de préfourrière versés par les usager·ères**
- **saisie informatique des entrées et sorties de véhicules**
- **surveillance des véhicules stationnés sur le parc et des entrées/sorties de véhicules**

Conditions de travail :

- Rythme de travail alternant 5 jours travaillés et 3 jours de repos
- Travail en sous-sol ou en extérieur selon le parc

Progression de carrière et mobilité : la Ville de Paris vous assure un parcours de formation et d'adaptation à l'emploi et vous offre également la possibilité de progresser dans votre carrière via des formations continues et des préparations à concours.



PROFIL

- CAP/BEP ou expérience professionnelle équivalente ou ancienneté dans la fonction publique (pour les détails, consulter la brochure du concours)
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Goût du travail en équipe
- Capacité à gérer les différentes formes d'accueil du public
- Sens du service public
- Dynamisme et réactivité
- Appétence pour l'utilisation de l'informatique

 **Renseignements
& inscriptions**

www.paris.fr/recrutement

Ville de Paris
DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris

Épreuves à partir du 21 septembre 2020